

Rapport annuel 2025

C'est avec grand plaisir que je vous présente le bilan de **la première année d'existence de la Fédération suisse des logopédistes (FSLO)**. Après 40 ans d'existence sous le nom de « Conférence des associations professionnelles suisses des logopédistes », la transformation en association s'est avérée être une décision judicieuse et tournée vers l'avenir. Sur le plan des ressources humaines, Nynke Zitterma a pris la succession de Nicole Berni comme représentante d'ALOSI au sein du comité à titre intérimaire à partir du second semestre. Nynke connaît parfaitement notre travail, puisqu'elle a déjà été une membre appréciée du comité par le passé. Avec Monica Piga-Abate, la DLV compte une deuxième représentante au comité. Depuis la fin de l'année, Sophie Bozzotti représente l'ARLD au comité aux côtés de Joëlle Pitteloud. Le **comité directeur** compte ainsi le nombre idéal de 5 membres, issus de toutes les fédérations linguistiques régionales. Le comité s'est réuni à deux reprises à Zurich pour des séances d'une journée et a échangé à quatre reprises en ligne lors de séances d'environ trois heures.

En tant que secrétaire, Ursina Weishaupt a apporté un soutien précieux dans le **domaine administratif** en arrière-plan. Outre les tâches habituelles du secrétariat de l'association, elle s'est chargée de la création de modèles et de listes, de la révision de la mise en page du formulaire « **Prescription médicale de logopédie selon l'art. 10 l'OPAS** » et de l'accompagnement du processus d'élaboration de notre **cahier des charges** bilingue. C'est avec regret que nous avons récemment pris connaissance de l'annonce du départ de notre secrétaire. Nous devons déjà prendre congé d'elle lors de l'assemblée générale de 2026. C'est par un heureux hasard que nous avons trouvé en Stephanie Lawrence une remplaçante motivée et douée pour les langues. Nous sommes également ravis que Karim Khouw Zeegwart, de l'ARLD, nous apporte son aide compétente en tant que webmaster et dépanneur en cas de difficultés techniques. Le nouveau **site web** www.fslo.ch témoigne des connaissances de Karim.

Une certaine constance a été apportée par les trois grands thèmes qui nous accompagnent depuis des années :

1. Le projet « **Dysphagia Management in Individuals with Parkinson's Disease** » a progressé, conformément à la description du projet, dans l'élaboration d'une première recommandation pratique en logopédie, fondée sur des données probantes et un consensus, pour le traitement des troubles de la déglutition chez les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Cette recommandation pratique vise à améliorer la qualité des soins prodigués aux personnes atteintes

de la maladie de Parkinson qui souffrent d'un trouble de la déglutition. Au cours de l'année, les recommandations thérapeutiques élaborées ont été évaluées et classées individuellement dans le cadre d'un processus de consensus d'experts en plusieurs étapes. Nous présentons deux fois par an un rapport sur l'avancement du projet à la CFQ (Commission fédérale pour la qualité), qui cofinance nos recommandations pratiques à hauteur d'un montant important, en collaboration avec Parkinson Suisse. Un grand merci aux logopédistes Cinzia Bachmann, Nicole Bruggisser, Corinne Haslebacher, Linda Hecker, Pauline Mudry et Géraldine Triponez-Dayer, aux neurologues Dr Andreas Disko et Dr Bujan Bartosz, à la logopédiste universitaire Dr Samra Hamzic et tout particulièrement à la directrice scientifique engagée, Dr Katharina Winiker, ainsi qu'à notre cheffe de projet avisée, Ines Conzett. Ces deux dernières sont actuellement encore occupées par la dernière phase du projet, à savoir la prise en compte du point de vue des personnes concernées.

2. Après une phase encourageante, l'élaboration du **contrat de qualité requis par la loi pour la logopédie, conformément à l'article 58a de la LAMal**, s'est soudainement enlisée. Depuis 2025, les partenaires de négociation de la FSLO ne sont plus Santésuisse et curafutura, mais désormais l'association des assureurs-maladie prio.swiss. De nouvelles modifications des directives ont contraint le comité qualité, composé de Reinhard Lorez, Gerda Fischer et Ines Conzett, de faire preuve de patience pour transposer le concept de développement de la qualité déjà élaboré, avec le même contenu, dans un système de gestion de la qualité (SGQ) et pour adapter les modifications requises aux besoins de la logopédie. Les « mécanismes de contrôle » exigés et les « tâches des logopédistes agréés par l'AOS (assurance obligatoire des soins) pour la mise en œuvre du contrat de qualité selon l'art. 58a LAMal » restent des thèmes importants. L'élaboration et la rédaction des trois annexes du contrat de qualité requièrent minutie, persévérance et doigté. Nous adressons un grand merci à notre comité qualité pour son immense engagement. L'objectif reste la soumission du contrat de qualité au Conseil fédéral en 2026.
3. Afin de servir de base aux **négociations sur la valeur du point tarifaire**, le groupe de travail « Tarifs » a élaboré et mené **une vaste collecte de données auprès des logopédistes indépendantes titulaires d'un numéro RCC et des organisations de logopédie**. Sur les 352 numéros RCC de logopédie contactés, environ la moitié nous a fourni des informations personnelles ainsi que des données sur l'activité et les prestations.

42 différentes (mais pour la plupart c'était les mêmes) logopédistes, dont la

plupart ont une charge de travail plus importante, ont remis à l'automne leur **relevé détaillé des heures de travail** sur une période de 3 à 4 semaines. Les informations fournies constituent la base des négociations proprement dites sur la valeur du point tarifaire. Adeline Hutter-Bader, Nicole Williams et Priska Huckele ont consacré, au cours de l'année sous revue, outre 15 réunions de groupe de travail et 5 formations en ligne pour la réalisation des enquêtes, d'innombrables heures de travail à l'anonymisation, au nettoyage et au traitement des données transmises. Elles ont été soutenues par Verena Hofmann, qui a procédé à l'analyse statistique, ainsi que par des expert·e·s en fiduciaire et en économie de la santé. Nous tenons ici à remercier encore une fois très chaleureusement tous les logopédistes qui ont pris en charge l'énorme travail de saisie des données pour leur engagement et leur solidarité. C'est sur ces données que s'appuient désormais les arguments de négociation.

Une réunion commune avec les **sociétés d'achat** Tarifsuisse (qui portera le nouveau nom de Santé-services à partir du 01.01.2026), HSK et CSS, une réunion commune a eu lieu en janvier et des réunions individuelles en décembre. Les échanges avec les délégations de négociation sont ciblés et constructifs, dans un esprit critique, et la collaboration est marquée par l'estime mutuelle. Les discussions vont désormais s'intensifier en 2026 et la base de données ainsi que le modèle de coûts, qui servent de fondement au calcul d'une meilleure valeur du point tarifaire, feront l'objet de discussions approfondies. L'objectif est d'aboutir à un résultat de négociation susceptible d'être approuvé par les partenaires contractuels et les autorités, et qui rémunère de manière appropriée le travail des logopédistes indépendants agréés par l'AOS. Il faut faire preuve de persévérance et nous remercions tout le monde pour sa ténacité.

Le groupe de travail Tarifs informe régulièrement nos associations membres DLV, ARLD et ALOSI par le biais de newsletters.

Au cours de l'année écoulée, le projet «**Journée de la logopédie 2027**» a été lancé. L'objectif est d'organiser, le 6 mars 2027, une manifestation nationale sur la logopédie, transcendant les régions linguistiques. Parmi les thèmes proposés par les comités de l'ALOSI, de l'ARLD et de la DLV, c'est finalement celui de la « numérisation en logopédie » qui a été retenu. Sous la direction de Monica Piga-Abate, Antonio Milanese, Bérénice Wisard, Grégoire Python et Sophie Bozzotti s'emploient actuellement à préciser ce vaste thème dans le temps imparti et à le mettre en œuvre de manière à disposer en temps voulu d'un support ou d'un outil que les logopédistes pourront utiliser pour les activités organisées lors de la Journée de la logopédie. Le



Fédération Suisse des Logopédistes
Föderation der Schweizer Logopädinnen und Logopäden
Federazione Svizzera delle Logopediste e dei Logopedisti

multilinguisme en Suisse s'avère une fois de plus être un défi, qui est toutefois parfaitement maîtrisé grâce au multilinguisme de tous les membres du groupe de travail et des représentant.e.s des trois associations régionales. Nous attendons avec impatience le résultat.

Sur le plan de la politique professionnelle, la FSLO a pris part aux **enquêtes et consultations** suivantes :

- Plan directeur de l'OFSP visant à promouvoir l'adéquation des soins aux patient.e.s : enquête sur les activités concernant les projets en cours ou concrètement prévus
- Union suisse des Professions libérales (SVFB) : étude sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les professions libérales.
- Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (garantie du principe de la collecte unique des données)
- Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (objectifs en matière de coûts et de qualité)

Nous suivrons également de près les changements qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026 concernant la fixation d'objectifs de coûts et de qualité dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Lors d'une séance d'information très instructive, l'état d'avancement de la mise en œuvre et les tâches futures qui attendent les associations ont été présentés. Par ailleurs, en tant que partenaires tarifaires, nous sommes tenus, conformément aux dispositions légales (art. 47c LAMal), d'élaborer un **monitorage prévoyant un suivi de l'évolution des quantités, des volumes et des coûts, ainsi que des mesures correctives** en cas d'évolutions inexpliquées. Les premières réflexions ont été menées, mais la mise en œuvre mobilisera des ressources humaines et du temps.

La FSLO entretient des relations de collaboration avec d'autres associations professionnelles, notamment par le biais de la participation de Joëlle Pitteloud à l'Union suisse des **professions libérales (USPL)**, d'Emilie Forestier à la **Plateforme pour l'interprofessionnalité dans les soins de santé primaires (PIP)**, ainsi que de Gerda Fischer, entre autres, à divers groupes d'intérêt de la **Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)**. La FSAS est actuellement engagée dans un vaste processus de restructuration. Cela a entraîné une baisse significative de l'activité pour la FSLO en 2025. Nous continuons à suivre activement l'évolution de la situation et évaluerons les avantages et les coûts futurs. Un



Fédération Suisse des Logopédistes
Föderation der Schweizer Logopädinnen und Logopäden
Federazione Svizzera delle Logopediste e dei Logopedisti

réseau solide et durable est extrêmement important pour le groupe relativement restreint des prestataires de logopédie.

Au sein des instances **Stratégie nationale en matière de paraplégie** et **Fondation Promotion Santé Suisse, Santé bucco-dentaire**, la logopédie a été représentée par les membres de la DLV Irene Buss/Sarah Stierli et Catherine Comte/Sibylle Wyss-Oeri; quant au **Forum Démence**, c'est Alessa Hausmann, de l'ARLD, qui nous a fait part de ses impressions cette année. Ces projets d'envergure nationale allient expertise professionnelle et travail en réseau. Un grand merci à toutes les personnes mandatées pour leur engagement en faveur de la collaboration et de la visibilité de la logopédie clinique.

Nous avons notamment renforcé nos **liens avec nos associations membres** grâce à des exposés présentés lors de la «Rencontre de mise en réseau de la DLV destinée aux logopédistes exerçant dans le domaine médico-thérapeutique» ainsi que lors de la «soirée d'échanges entre logopédistes travaillant dans le domaine de l'adulte et facturant à la LAMal» organisée par l'ARLD. La collaboration avec les secrétariats et les présidentes des associations régionales s'avère facile et professionnelle.

L'année associative 2025 a été très chargée. Je tiens ici à remercier chaleureusement les associations membres et les responsables de projet pour leur soutien et leur reconnaissance, ainsi que pour la grande confiance qu'ils accordent au comité. La bonne entente qui règne entre nous permet d'avancer sans relâche, de trouver des solutions pragmatiques et d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Pour que la logopédie soit et reste visible !

Priska Huckele, présidente de la FSLO, 12 mai 2026